



Site d'escalade de la Carrière de BOISSERON



Présentation

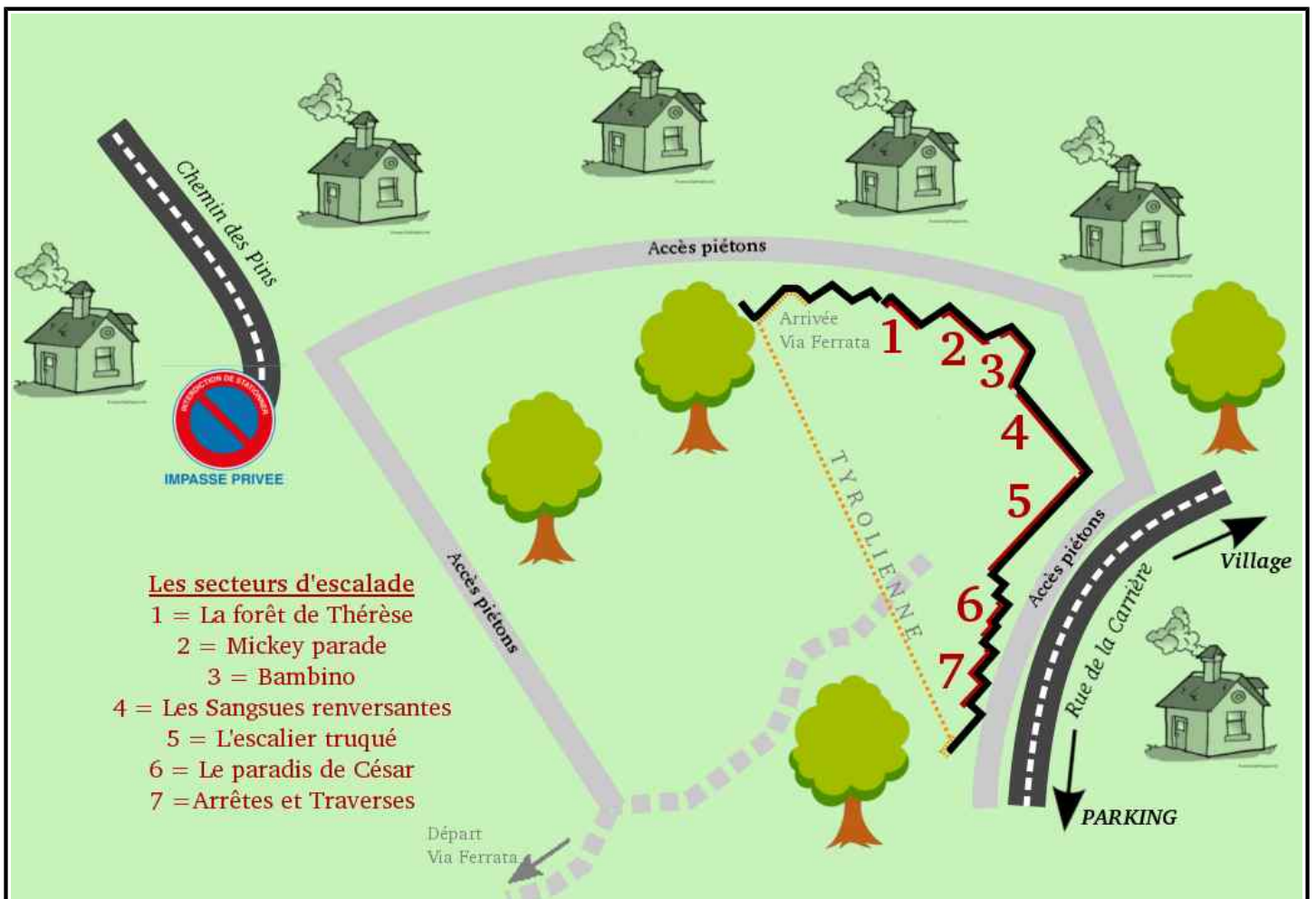
Le site d'escalade de l'ancienne carrière de Boisseron est aménagé sur les falaises créées par l'exploitation du calcaire coquillé. Deux activités y sont en accès libre :

- le mur d'escalade, il se compose de 25 voies d'une hauteur de 5 à 10 mètres et d'un niveau allant de 4a à 6b. Les voies sont aménagées sur les reliefs de la roche (dièdres, arrêtes, vires...) et complétées par des prises artificielles. Il faut une corde de 30 mètres et 6 dégaines pour réaliser toutes les voies.

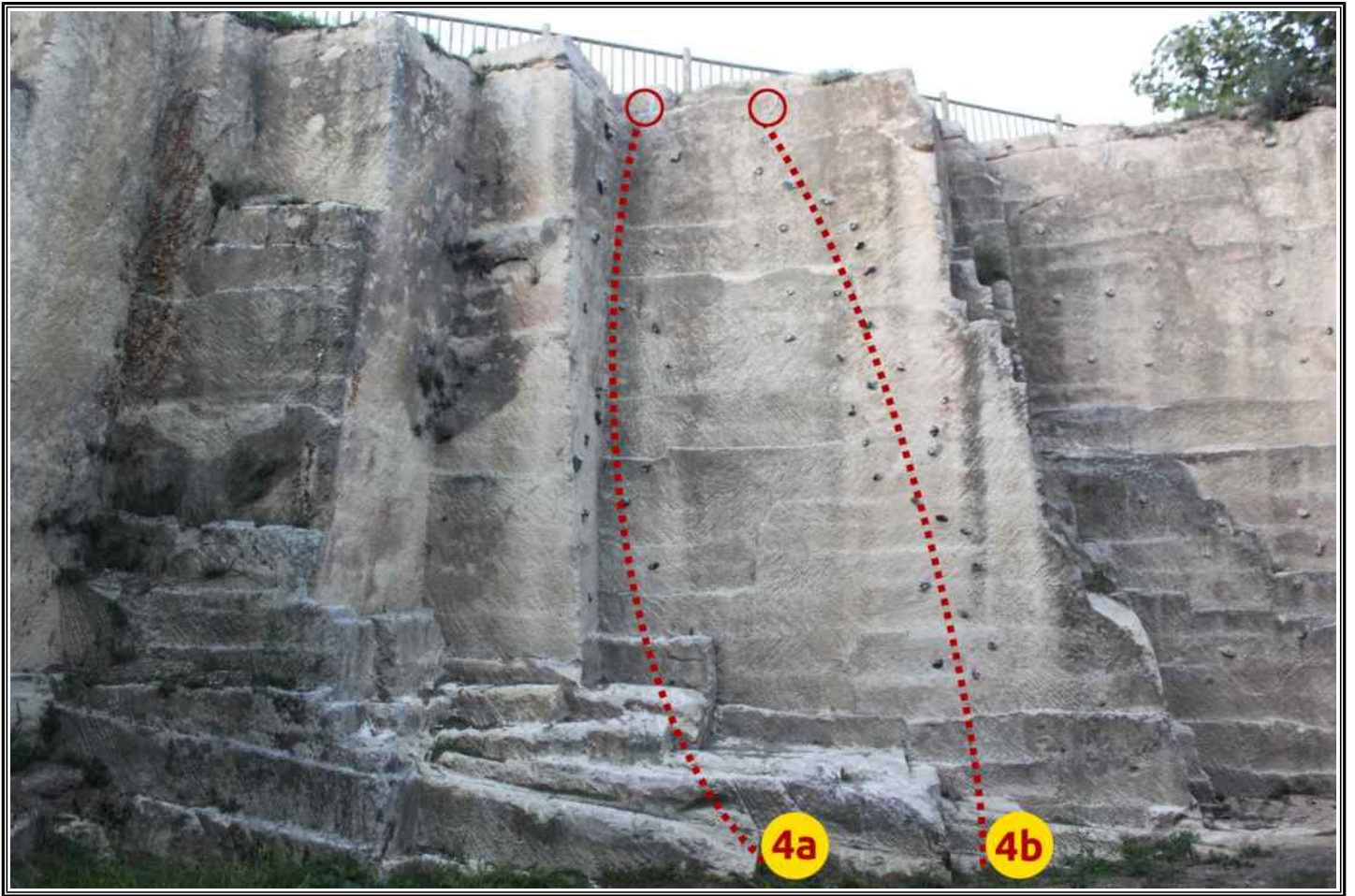
- la via ferrata : c'est un petit parcours facile d'environ 200 mètres de long qui culmine à 8 mètres de hauteur maximum. L'itinéraire démarre par une échelle verticale de 8 mètres de haut, pour continuer par un pont népalais de 25 mètres de long. Les grimpeurs serpentent ensuite entre la paroi de la carrière et un bloc rocheux avant de terminer le parcours par la tyrolienne de 50 mètres de long et un retour au sol facile. Il faut une longe de via ferrata et une poulie speed avec une longe courte pour réaliser l'intégralité du parcours.

Le site est adapté aux enfants, le pied des voies est plat et sécurisé. Attention malgré sa proximité avec le milieu urbain, ce site reste un site naturel d'activité sportive où les précautions habituelles s'imposent : port du casque, vérification des ancrages, surveillance des jeunes enfants...

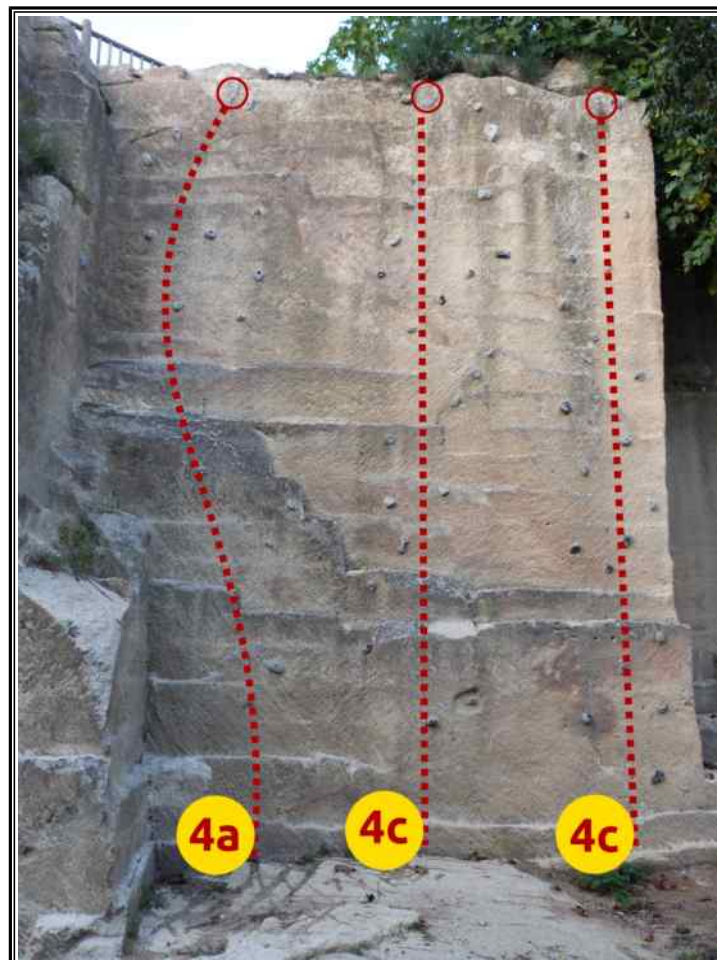
Plan du site



Secteur 1 : « La forêt de Thérèse »



Secteur 2 : « Mickey parade »



Secteur 3 : Bambino

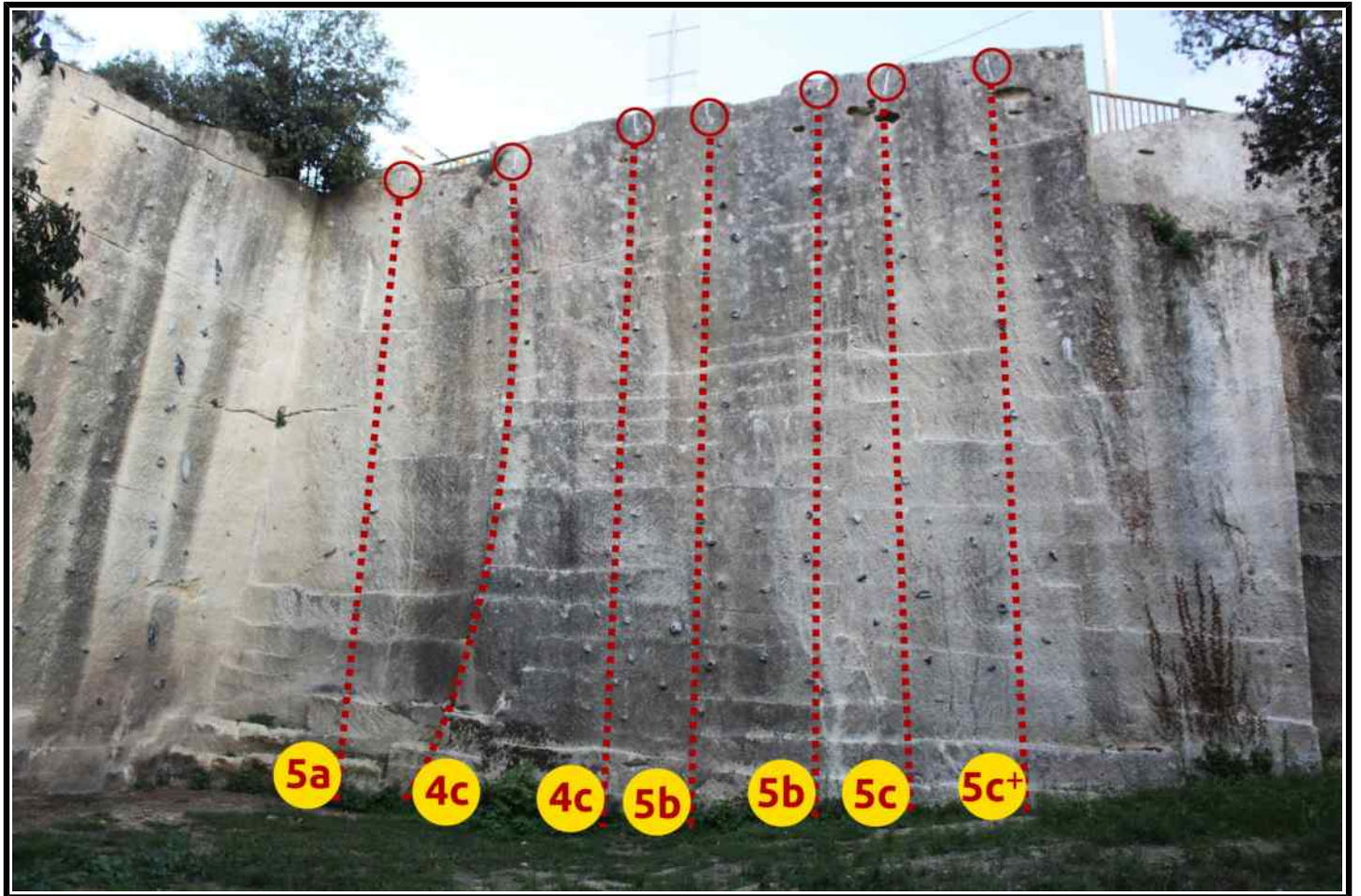
En cour d'équipement



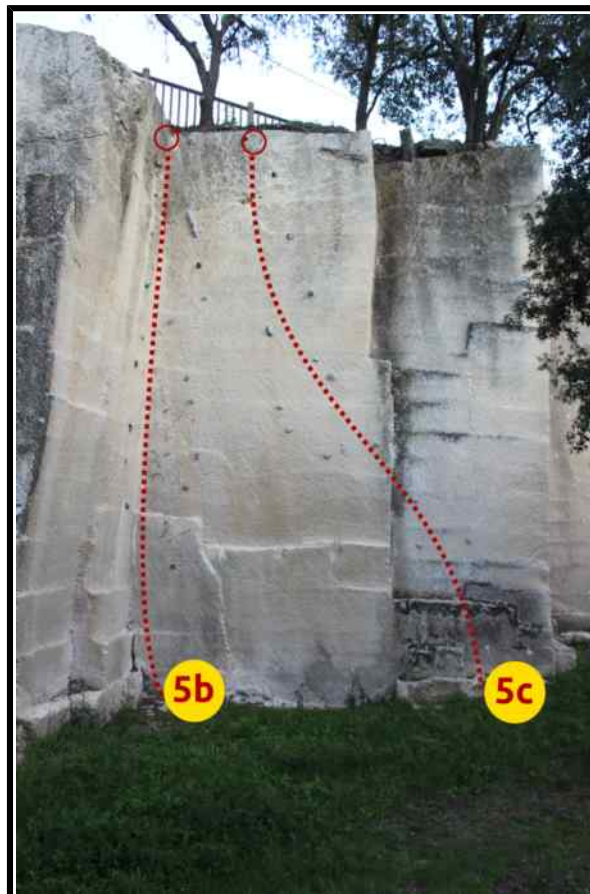
Secteur 4 : « Les sangues renversantes »



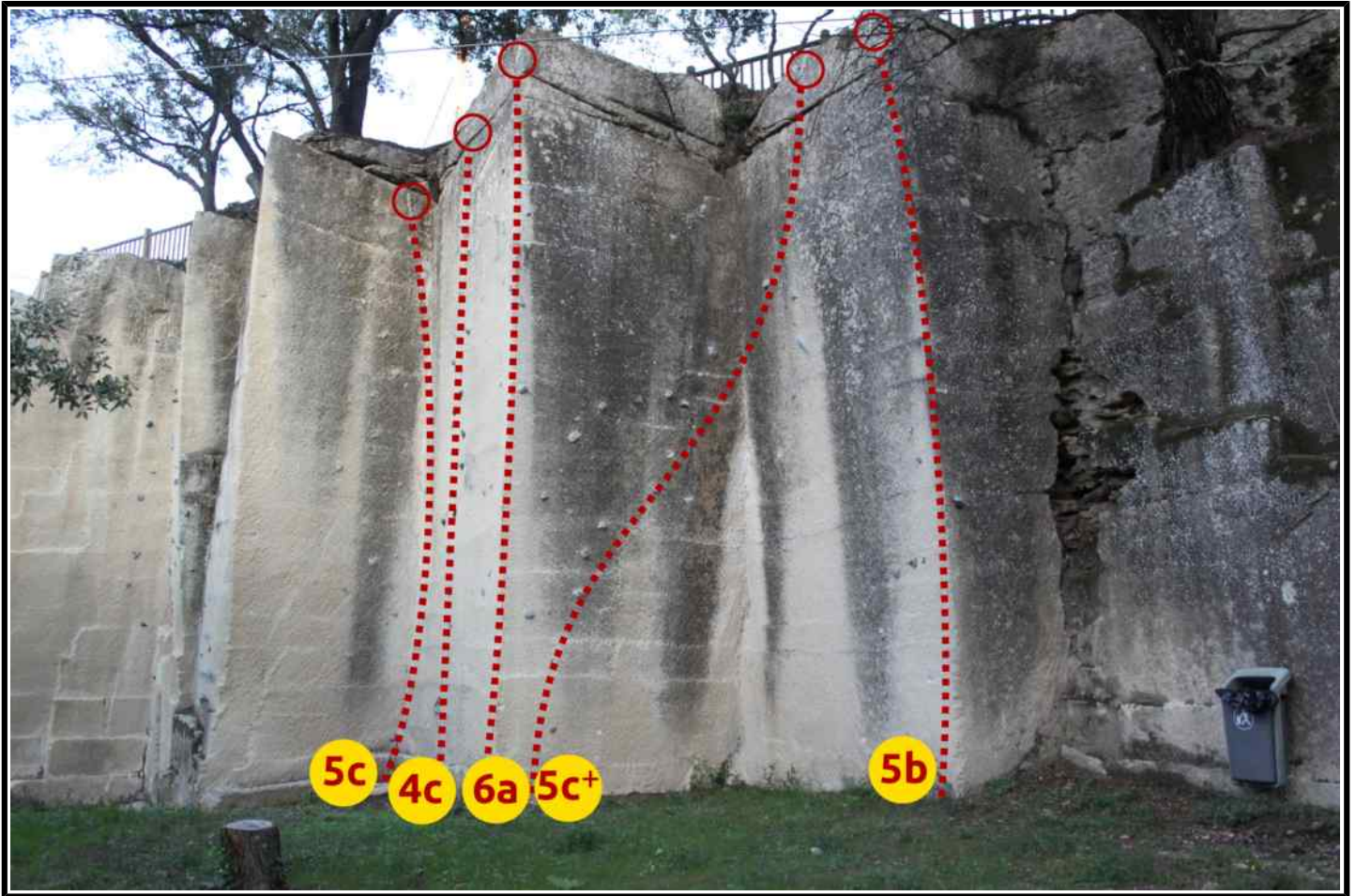
Secteur 5 : « L'escalier Truqué »



Secteur 6 : « Le paradis de César »



Secteur 7 : Arrêtes et Traverses



Attitude et bonne conduite

Le site d'escalade de la Carrière est libre d'accès et d'utilisation, toutefois, quelques règles de sécurité et de civisme sont à respecter :

Utilisation des lieux	Règles de Sécurité
<ul style="list-style-type: none">- Se garer uniquement sur le parking aménagé rue de la carrière ;- Faire preuve de discrétion pour respecter le voisinage (particulièrement en soirée) ;- Partager le site avec les autres usagers, ne pas monopoliser les voies et l'espace ;- Des toilettes publiques sont disponibles à la mairie ;- Emporter ses déchets, laisser l'endroit propre.	<ul style="list-style-type: none">- Port du casque obligatoire au pied des voies ;- Utiliser uniquement du matériel d'escalade au norme et en bon état ;- Matériel d'escalade minimum : corde de 30m, harnais, casque, descendeur-frein, 6 dégaines, longe ;- Matériel de via-ferrata minimum : longe avec absorbeur de choc, casque, poulie speed et longe courte ;- Utiliser le site que si l'on est autonome dans la pratique de l'escalade en falaise, ou encadré par un moniteur ;

Le site est propriété de la commune, il ne peut donc faire l'objet d'aucune modification, ajout ou suppression d'équipements d'escalade, ni de modification de la roche,

L'association Accès-Nature et la mairie ont passé une convention pour la gestion du site ; donc seule Accès-Nature est habilitée à intervenir sur les équipements.

Les observations sur les équipements en place ou sur les évolutions possibles sont donc à transmettre pas écrit à Accès Nature qui jugera de l'intérêt d'y donner suite en accord avec la Mairie. Si vous souhaitez simplement nous faire part de vos commentaires sur le site, merci d'adresser un courriel aux 2 adresses suivantes :

acces.nature.contact@gmail.com

et

mairie.boisseron34@wanadoo.fr